

00730

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL MILITAIRE SUPREME
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES



**ATELIER SUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT
DE L'ELEVAGE DANS LA ZONE PASTORALE AU NIGER**

(Niamey, du 10 au 17 Février 1986)

INTRODUCTION GENERALE AU DOCUMENT DE SYNTHESE

Dans son Plan Quinquennal 1979-1983 et dans son Plan Intérimaire de Consolidation 1984-1985, le Gouvernement de la République du Niger s'est assigné comme objectifs prioritaires la recherche de l'autosuffisance alimentaire au niveau national, l'instauration d'une Société de Développement et la recherche d'une indépendance économique.

A l'intérieur de ces objectifs, les orientations retenues pour le secteur de l'élevage ont principalement porté sur la réhabilitation de la production pastorale durement éprouvée par la sécheresse de 1973 et l'augmentation de la production en produits d'origine animale afin de satisfaire les besoins internes et de dégager un surplus exportable.

Suite à la sécheresse de 1984, le Débat National sur l'Elevage tenu à Tahoua en avril 1985 a défini un plan d'action reposant sur les objectifs suivants :

1 - Favoriser la spécialisation des zones agro-climatiques pour assurer une intégration des activités agricoles et pastorales ;

2 - Assurer la sécurité de l'éleveur et de l'élevage et améliorer le niveau de vie des éleveurs ;

3 - Accroître la contribution du secteur de l'élevage à l'économie nationale aux moyens d'une exploitation rationnelle du cheptel ;

4 - Développer les productions animales qui sont un complément indispensable pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire ;

5 - Mettre en œuvre un programme souple et volontaire d'implantation et d'installation des populations de pasteurs engagés dans le processus de sédentarisation ;

6 - Prendre des mesures incitatives aptes à favoriser la stabulation en zone agricole intégrant l'élevage à l'agriculture ;

7 - Mettre en place des mécanismes adaptés capables de dissuader les pratiques nocives d'un élevage de divagation en zone agricole où la pression démographique est forte et les terres cultivables insuffisantes.

Dans le prolongement de ce plan d'action, l'Atelier sur les stratégies de développement de l'élevage dans la zone pastorale au Niger, organisé par le Ministère des Ressources Animales à Niamey du 10 au 17 février 1986, a eu pour mandat de préciser les stratégies concrètes d'intervention à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs retenus.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC DE L'ELEVAGE PASTORAL

I - SITUATION ACTUELLE

Au sortir de la sécheresse de 1984, la situation actuelle de l'élevage pastoral au Niger, marquée par un relâchement relatif des contraintes, exacerbées par cette sécheresse, peut être caractérisée de la manière suivante :

1°) Il convient d'abord de souligner avec force que la situation actuelle est la résultante des conséquences cumulatives d'un certain nombre de facteurs d'ordre climatique, écologique, humain, économique, etc..., et que la sécheresse n'a été en fait que le principal révélateur d'une situation latente particulièrement grave.

2°) Les statistiques disponibles permettent tout juste de se faire une idée de l'évolution des effectifs du cheptel et de la part du secteur de l'élevage dans la constitution du PIB.

3°) Du point de vue localisation géographique, les mouvements désordonnés des années antérieures ont abouti à une nouvelle répartition du cheptel pastoral sur l'ensemble du territoire national et même dans les pays voisins, du sud notamment. Néanmoins, on constate des tendances au retour des pasteurs dans la zone jusqu'alors considérée comme zone de prédilection de l'élevage pastoral.

4°) Les conditions d'existence particulièrement difficiles des hommes et du cheptel pendant les périodes successives de crise ont contribué largement à modifier et amplifier les structures de propriété des animaux au détriment des intérêts vitaux et traditionnels des pasteurs (moins de bétail en propriété, développement du salariat, migration vers les centres urbains où les possibilités d'emploi sont réduites, déchéance sociale, etc...).

Les conséquences les plus importantes de la situation nouvelle ainsi créées sont :

a) la dégradation de l'environnement, donc une diminution des espaces pâturables consécutive aux mauvaises conditions climatiques et aux insuffisances de la politique d'hydraulique pastorale, est également imputable à la désorganisation de tous les systèmes traditionnels de production animale notamment :

- la modification de la technicité pastorale qui est devenue de moins en moins performante en relation avec les modifications intervenues dans les structures de propriété du cheptel ;
- la modification des parcours pastoraux ;
- la désorganisation des structures sociales ;
- l'impossibilité pour les différents groupes sociaux de s'identifier à un espace dont ils ne se sentent plus tellement responsables, d'où une insécurisation grandissante de l'espace pastoral aggravée par ailleurs par le développement des cultures dans ce milieu ;
- la mauvaise répartition du cheptel dans l'espace associée à des charges animales additionnelles en milieu pastoral du fait de l'arrivée d'animaux en provenance des régions méridionales.

b) la juxtaposition des systèmes traditionnels de gestion de l'eau et des parcours, et de l'accès public aux ouvrages hydrauliques modernes, du fait de la substitution d'une législation foncière moderne ambiguë, insuffisamment diffusée et souvent mal appliquée aux méthodes traditionnelles de gestion et d'affectation de fait des ressources naturelles.

Cela a entraîné l'accroissement de la vulnérabilité des systèmes de production pastorale, notamment en cas de sécheresse, car les systèmes traditionnels de gestion de l'espace et du cheptel, dont l'efficacité est reconnue, fonctionnent de moins en moins bien du fait de leur inadaptation aux nouvelles données de leur environnement socio-économique. Il y a donc une crise de l'élevage pastoral dont il convient de préciser les origines.

2. ORIGINE DE LA CRISE

2.1. Evolution du secteur agricole

La crise de l'élevage pastoral trouve aussi son origine dans l'évolution du secteur agricole à cause des difficultés de plus en plus croissantes, que rencontre le cheptel pastoral dans l'utilisation des ressources en milieu agricole, caractérisées par :

1°) **Accroissement des superficies cultivées sous la pression démographique et diminution voire disparition des jachères et des contrats de fumure, empiètement de l'agriculture itinérante sur les parcours pastoraux entraînant une réduction des espaces pâturables.**

2°) Inaccessibilité grandissante aux sous-produits agricoles surtout en période de crise du fait de la constitution spontanée de réserves fourragères par les agriculteurs à des fins commerciales notamment.

3°) Difficulté d'application des dispositions relatives aux couloirs de passage et par conséquent difficulté d'accès à certains points d'eau et aux pâturages environnants, entravant le déroulement satisfaisant des mouvements de transhumance.

4°) Tensions accrues entre pasteurs et agriculteurs du sud et dégradation de la complémentarité entre ces deux groupes sociaux.

2.2. Impact de l'intervention de l'Etat :

Quant à l'intervention de l'Etat son impact se situe à plusieurs niveaux dont deux paraissent essentiels - institutionnel et technique - car mobilisant des moyens matériels, humains et financiers parfois considérables.

1°) S'agissant du niveau institutionnel, plusieurs textes réglementaires ont été élaborés parmi lesquels on peut citer en particulier :

- la Loi n° 61-5 du 26 mai 1961 fixant une limite nord des cultures;
- la loi n° 61-6 du 27 mai 1961, érigeant en zone de modernisation pastorale la zone sahélienne d'élevage située au nord de la limite légale des cultures;
- le Décret n° 84-254/MER/MAS du 2 décembre 1961 fixant les règles d'utilisation des stations de pompes et les zones de parcours en dépendant par les collectivités ou individus en bénéficiant;
- l'Arrêté n° 18/MDR du 3 avril 1981, portant sur l'organisation des éleveurs en zone pastorale;
- l'Ordonnance n° 84-22 du 31 mai 1984, portant création et organisation des organismes ruraux à caractère coopératif et mutualiste.

Toutefois, les dispositions législatives et réglementaires prises sont peu ou du tout pas appliquées par méconnaissance le plus souvent

C'est pourquoi sur le plan institutionnel le problème de la communication demeure une action fondamentale

2°) En milieu pastoral, d'un point de vue technique l'impact positif de la médecine vétérinaire en particulier dans la lutte contre les épidémies meurtrières est évident.

Toutefois, il convient de souligner la recrudescence actuelle de certaines d'entre elles (peste bovine) suite à l'insuffisance des mesures conservatoires adéquates, le déclin de la médecine individuelle et l'absence de recherche vétérinaire et zootechnique incisive.

En matière d'hydraulique pastorale, à la nécessité reconnue de remédier à la précarité et à l'insuffisance numérique des puits traditionnels afin d'ouvrir de nouveaux pâturages, ont correspondu des programmes de fonçage de forages et de puits cimentés.

S'il n'est point besoin de revenir sur les conséquences de tous ordres des premiers, il faut noter, en ce qui concerne les puits cimentés, l'inadéquation de leur nombre par rapport aux besoins, leur mauvaise répartition, leur non attribution à des groupes formellement identifiés, alors que parallèlement étaient réalisés des points d'eau privés sans grande considération des potentiels fourragers ; ce qui a contribué largement à la désorganisation dans l'utilisation rationnelle des parcours pastoraux et à leur dégradation.

Par ailleurs, la puissance publique a réalisé des stations de recherche qui sont parvenues à des résultats satisfaisants en ce qui concerne notamment la sélection et la diffusion des races locales améliorées que sont le zébu azaouak et la chèvre rousse de Maradi; par contre les centres de multiplication de bétail issus du programme de reconstitution du cheptel sont manifestement loin d'avoir atteint leurs objectifs initiaux tant pour des raisons techniques (insuffisance des moyens) que pour des lourdeurs et des contraintes de la gestion administrative.

Enfin, la seule usine d'aliments du bétail qui fonctionne, celle de Niamey en l'occurrence, ne fabrique essentiellement que des aliments pour la volaille ce qui implique la nécessité impérieuse d'importer de grosses quantités d'aliments de bétail (son de blé, graines de coton) ne couvrant d'ailleurs que partiellement les besoins; d'où des problèmes importants dans la régularité de l'approvisionnement du marché local, dans le stockage, le transport et dans le système de distribution et des prix.

2.3. Commercialisation :

En matière de commercialisation, on note l'absence quasi totale d'un système fiable et performant de collecte des données sur les circuits de commercialisation dans un marché formellement libre et non réglementé et dans lequel intervient une multitude de professionnels (en particulier des intermédiaires Dilali).

Les cours du bétail, tout en tenant compte de la qualité des animaux à l'estime, enregistrent des variations saisonnières suivant la loi du marché de l'offre et de la demande. Notons toutefois qu'une détérioration des termes de l'échange considérable se produit au détriment des éleveurs lors de crise agro-pastorale en raison de la dépréciation du bétail et de la hausse parallèle et sans rapport des prix de céréales.

Du point de vue d'infrastructures il convient de noter que l'Etat a équipé les principaux marchés à bétail, construit des abattoirs-séchoirs et des abattoirs frigorifiques modernes dont deux sont terminés en 1985 (Maradi, Tahoua) dans la perspective d'une exploitation rationnelle et la valorisation des ressources animales.

En outre, l'Etat a initié à travers notamment la SONERAN (1) et la SNCP (2) une politique devant évoluer vers une gestion de type privé à terme.

Toutefois la nouvelle problématique de développement de l'élevage pastoral au Niger doit s'appuyer sur des bases conceptuelles claires, ayant pour cibles aussi bien les groupes humains, le capital animal, que les ressources naturelles.

3. BASES CONCEPTUELLES D'UNE STRATEGIE DE L'ELEVAGE PASTORAL

En se situant résolument dans la philosophie du Plan d'Action de Tahoua, il importe, par une meilleure compréhension de l'approche, de circonscrire les contours d'un certain nombre de concepts fondamentaux.

3.1. Zone pastorale

La présente définition / délimitation géographique et juridique de la zone pastorale apparait actuellement désuète donc inappropriée compte tenu essentiellement du développement des cultures et des perturbations successives récentes du climat.

(1) Société Nigérienne d'Exploitation des Ressources Animales

(2) Société Nigérienne de Collecte de Cuirs et Peaux.

Une nouvelle approche de la zone pastorale est par conséquent nécessaire. Elle devra prendre en considération la présence d'une population dont l'activité principale est l'élevage et la précarité des cultures pluviales qui n'y sont pas impossibles mais comportant de hauts risques.

Par ailleurs, en termes de ressources le concept de l'espace pastoral doit être substitué à celui de zone pastorale car il englobe l'ensemble des ressources exploitables par l'élevage, y compris celles du milieu agricole. A terme, l'espace pastoral sera constitué par l'ensemble des terroirs affectés aux différentes associations dont la mise en place s'avère indispensable dans le cadre des structures de la Société de Développement.

3.2. Cheptel pastoral

La notion de cheptel pastoral doit recouvrir le cheptel résidant permanent en propriété ou en gardiennage et le cheptel transhumant temporaire utilisant les ressources pastorales.

3.3. Pasteur, Eleveur, Berger

Le pasteur désigne celui qui est impliqué avec sa famille dans le travail pastoral par lequel il a acquis une expérience professionnelle et au travers duquel il a développé un mode de vie spécifique, une organisation sociale et culturelle; il vit principalement des ressources tirées de l'exploitation de son troupeau.

L'éleveur peut être considéré comme un propriétaire d'animaux dont l'économie dépend totalement ou partiellement de l'exploitation indirecte de son capital cheptel.

Le berger est issu ou non du milieu pastoral et perçoit une rémunération en nature ou en espèces pour service rendu qui consiste à conduire les animaux confiés en gardiennage.

3.4. Nomadisme et transhumance

Ces notions ne doivent pas impliquer des catégories immuables des hommes du fait de la nécessité de différencier la mobilité des hommes de celle des troupeaux et les variations de cette mobilité dans le temps et dans l'espace.

En somme, il apparaît donc que la production pastorale au Niger repose sur un ensemble de stratégies traditionnelles utilisées par les pasteurs pour se sécuriser. Parallèlement, l'Etat a mis en place des structures institutionnelles infrastructurelles et techniques pour valoriser l'économie pastorale. Des inadéquations apparaissent cependant entre les stratégies traditionnelles des pasteurs et les politiques de développement socio-économiques définies par l'Etat. Il est impérieux que ces contraintes soient levées par des suggestions et des propositions pour des stratégies cohérentes d'intervention à court, moyen et long terme.

CHAPITRE II : LES STRATEGIES D'INTERVENTION A MOYEN ET A LONG TERME

1 - OBJECTIF GENERAL

Comme exposé dans la première partie de ce document, la production pastorale au Niger a traditionnellement reposé sur un ensemble de stratégies développées par les pasteurs et visant à faire face aux fluctuations imposées par les contraintes du milieu qui deviennent extrêmement dures en périodes de sécheresse.

La crise pastorale actuelle se manifeste surtout par la difficulté croissante pour les pasteurs de recourir à leurs stratégies traditionnelles de gestion de la production pastorale, en situation «normale» comme en période de sécheresse. Cette difficulté provient en grande partie :

- de la saturation progressive des terroirs agricoles et leur expansion en région d'élevage,
- du statut actuel de la terre et de l'eau en milieu pastoral,
- des variations des termes de l'échange pastoral et les phénomènes de transferts de propriété du capital animal en dehors de la sphère pastorale.

En conséquence, l'objectif poursuivi à moyen et à long terme vise à sécuriser la production pastorale afin de réhabiliter et d'augmenter sa contribution à l'économie nationale tout en assurant aux pasteurs des conditions optimales de production pour leur auto-subsistance et pour leurs revenus.

Cette sécurisation de la production pastorale passe par la démarche suivante:

En situation moyenne ou normale

- renforcement de la capacité des pasteurs à gérer les facteurs clés de la production pastorale (eau, pâturages, capital cheptel) à travers des groupes cohérents et organisés;
- soutien aux stratégies pastorales traditionnelles ou plus récentes qui reposent sur une adaptation cohérente des pasteurs aux contraintes et à l'évolution de leur environnement physique et socio-économique;
- développement de stratégies alternatives à celles auxquelles les pasteurs ne peuvent plus avoir recours.

En situation de crise:

- appui à la production pastorale et aux pasteurs en période de sécheresse afin de préserver leur pouvoir d'achat ainsi que le potentiel reproducteur de leurs troupeaux.

2 - STRATEGIES D'INTERVENTION A MOYEN ET A LONG TERME

La sécurisation de la production pastorale à moyen et à long terme ne peut reposer que sur la capacité de gestion des ressources naturelles et du cheptel par les pasteurs. Cette capacité de gestion doit d'abord s'appuyer sur un bilan sectoriel à court terme visant à mieux connaître la population pastorale, le cheptel national et le milieu (voir programme d'actions à court terme). Après ce bilan, il faudra instaurer aux niveaux national et régional des mesures de sécurisation progressive de la production pastorale.

2.1 - LE CHEPTEL

Les perturbations climatiques récentes ont considérablement diminué les effectifs du cheptel national et modifié sa répartition géographique, la composition et la structure des troupeaux ainsi que les structures de propriété de ce cheptel. Ces modifications ont entraîné une répartition de plus en plus inégale de la richesse et des revenus. En conséquence, les actions à entreprendre viseront une sécurisation optimale du capital cheptel.

2.1.1. - Santé animale

Les programmes de santé animale devront être poursuivis et renforcés dans l'optique d'une consolidation des résultats acquis et d'une prise en charge financière des frais de santé animale par les pasteurs et éleveurs.

Les actions suivantes doivent être envisagées:

- mesures conservatoires en ce qui concerne les grandes épizooties;
- transfert progressif des soins de routine aux pasteurs par la formation d'auxiliaires vétérinaires à travers les projets existants et les GMP;
- prise en charge financière des frais de vaccination et de traitement des animaux par les pasteurs et éleveurs;
- financement et développement de la recherche sur la pathologie des camelins et des petits ruminants.

2.1.2 - Recherche et diversification des espèces animales

Il est nécessaire d'entreprendre rapidement des actions de recherche zootechnique et vétérinaire sur les camelins et les petits ruminants afin d'appuyer la diversification des espèces animales en milieu pastoral.

2.1.3 - Transfert de propriété

Les mesures à entreprendre dans ce domaine viseront à limiter les effets négatifs sur l'environnement et sur le cheptel du transfert de propriété des animaux.

Ces mesures concerneront principalement:

- la définition et la normalisation des contrats de gardiennage au niveau des associations pastorales tenant compte des limites en charge animale et des frais d'abreuvement et de pacage par unité et par espèce animale.

- la réduction de la dépendance économique des pasteurs vis-à-vis des nouveaux propriétaires à travers un programme de crédit pastoral à long terme permettant à ces pasteurs d'acquérir des animaux et de maintenir la viabilité de leurs propres troupeaux;

- la fourniture aux non pasteurs d'alternatives d'investissement autres que dans le bétail notamment par une meilleure valorisation de l'épargne;

- la limitation en période de crise de l'effondrement du prix du bétail (favorisant le transfert de propriété) en régularisant le destockage.

2.1.4 - Organisation de la transhumance

Il est nécessaire de favoriser et de soutenir les mouvements des troupeaux en territoire national en réhabilitant et en multipliant les couloirs de passage et les pâturages d'accueil dans le sud du pays.

2.1.5 - Crédit pastoral et commercialisation

La sécurisation du capital animal des pasteurs implique une rationalisation des circuits de commercialisation et l'instauration d'un système de crédit pastoral permettant entre autres l'acquisition d'animaux pour la relance de l'activité pastorale.

a) Commercialisation

Les actions à entreprendre par les Pouvoirs Publics devront se limiter à:

- l'harmonisation et l'optimalisation des systèmes existants de suivi des marchés à bétail,
- l'amélioration du contrôle des professions concernées sans substitution de l'Etat aux mécanismes de commercialisation existants,
- la promotion des produits de l'élevage nigérien en particulier par la passation d'accords avec les pays clients.

En revanche, les associations pastorales pourront entreprendre des actions de collecte, de regroupement et de ventes d'animaux sur les marchés.

b) Crédit pastoral

A ce niveau, l'instauration d'un système de crédit pastoral devra inclure des crédits à la production permettant aux éleveurs de maintenir leur activité par l'achat d'animaux et des crédits à la commercialisation par les associations pastorales.

2.2. - LES RESSOURCES NATURELLES

Les perturbations majeures dans l'environnement naturel causées principalement par les sécheresses successives, la répartition inégale des charges animales et l'expansion des terroirs agricoles et des troupeaux ont amené des déséquilibres graves et la difficulté croissante pour les pasteurs de gérer leur environnement. Les actions à entreprendre viseront donc d'une part le renforcement de la capacité de gestion des ressources pastorales par les pasteurs et d'autre part l'allègement de la pression humaine et animale des régions agricoles sur ces ressources.

2.2.1 - En milieu pastoral

Dans le prolongement de l'inventaire des ressources naturelles disponibles (pâturages, eau) préconisé par le bilan sectoriel à court terme, il sera nécessaire pour l'encadrement technique au niveau régional et local d'effectuer un suivi régulier des ressources en eau et en pâturages. Ce suivi devra permettre de définir à la fois l'évolution à moyen terme des ressources et d'identifier les modifications à court terme.

En outre, la gestion des ressources en eau et en pâturages reposera sur leur affectation à des groupes organisés en associations. Cette affectation sera effective et généralisée à la lumière des résultats du programme expérimental mené dans les 3 projets d'élevage au Niger (Sud Tamesna, Elevage Intégré, Niger Centre-Est). Il s'agira par conséquent de définir dans le meilleur délai un cadre législatif et juridique sur le statut de la terre et de l'eau dans le milieu pastoral. Les conditions de mise en œuvre de cette gestion passent par les éléments essentiels ci-après:

- * Inventaire et analyse de l'ensemble des textes législatifs définissant le statut foncier;
- * Définition et approbation d'une législation foncière permettant d'attribuer à chaque association constituée un terroir pastoral;
- * définition juridique de normes indicatives de gestion des terroirs définissant entre autres:

- . la perception par les associations pastorales de droits de pacage en saison sèche et en hivernage pour les troupeaux provenant soit d'autres associations, soit du milieu sédentaire;
- . les accords réciproques entre les associations d'accueil des animaux en cas de sécheresse localisée;

. l'interdiction de champs de cultures pratiqués par des personnes extérieures à l'association pastorale ou originaire de la zone sédentaire (dégâts aux pâturages);

* Attribution aux associations pastorales des points d'eau cimentés existants dans le terroir sur la base d'un code de gestion concertée entre les membres définissant entre autres:

- . les modalités d'entretien des puits (curage, entretien de la margelle, des abreuvoirs),
- . l'accueil à l'abreuvement des troupeaux de passage originaires d'associations voisines ou éloignées de la zone sédentaire.

* Définition d'une politique d'auto-gestion progressive des forages incluant l'application du décret 61-254/MER/MAS et différenciant:

- . les forages situés en région à dominante pastorale,
- . les forages servant de relais aux pasteurs dans leurs mouvements dans le sud.

* Création de nouveaux puits cimentés sur la base des besoins définis par les associations pastorales et des modalités de gestion définies ci-dessus.

* Consolidation des réseaux existants de puits traditionnels par l'expérimentation et par l'application de techniques de construction augmentant leur durabilité et limitant le recours au matériel végétal (arbres, racines, paille).

Ces associations pastorales seront chargés de la protection et de la restauration des terroirs pastoraux grâce à des actions visant à la régénération des sols et des pâturages, la rotation des pâturages, la mise en défens, le reboisement, etc... conformément au plan national de lutte contre la désertification (Plan directeur de lutte contre la désertification).

2.2.2 - En milieu agricole

L'objectif poursuivi sera de réhabiliter et de renforcer la capacité du milieu agricole:

- à nourrir et à contenir son cheptel afin d'alléger la charge animale sur le milieu pastoral,
- à accueillir des animaux de la zone pastorale.

Les stratégies à mettre concrètement en œuvre seront les suivantes:

- * intensifier la production agricole afin de la rendre moins consommatrice d'espace et de freiner la montée des cultures en région pastorale.
- * définir juridiquement et protéger des espaces de repli pour le cheptel en période de sécheresse; (forêts classées, espaces non cultivés d'intérêt public, point d'eau relais),
- * favoriser la stabulation des animaux appartenant aux sédentaires par le renforcement de cultures fourragères,
- * intensifier la fumure animale sur les terres agricoles afin de protéger les sols,
- * intensifier les contrats de fumure entre pasteurs et agriculteurs,
- * normaliser la circulation en milieu agricole des animaux de pasteurs en situation normale (réhabilitation et renforcement des couloirs de passage).

2.3 - LES POPULATIONS PASTORALES

Le renforcement de la capacité de gestion du cheptel et des ressources naturelles par les pasteurs doit **nécessairement s'appuyer**, d'une part, sur la connaissance et le suivi des mouvements de la population pastorale et, d'autre part, sur l'organisation de cette population en mesure de prendre en charge leur propre développement.

2.3.1 - Connaissance et suivi des populations pastorales

A la suite du bilan sectoriel réalisé à court terme, un système de collecte de données devra être mis en place afin de suivre régulièrement la dynamique démographique et les mouvements des populations pastorales en saison sèche et en hivernage. Cette collecte de données devra être réalisée régulièrement par les services techniques régionaux concernés.

2.3.2 - Organisation du milieu pastoral

L'organisation des populations pastorales devra **s'appuyer** sur des associations pastorales ou entités de regroupement en accord avec la Société de Développement.

Le fonctionnement et la viabilité de ces entités ou associations devront être dans un premier temps réexaminés à la lumière de l'organisation sociale traditionnelle des différents groupes ethniques, de la mobilité des pasteurs et de l'inter-relation entre les liens de parenté et la co-résidence. Cet examen devra entre autres dégager les critères de constitution et la taille optimale de ces entités (nombre de familles par association et structure de regroupement de plusieurs associations.)

Dans un deuxième temps, la création effective d'associations pastorales devra reposer sur un programme expérimental au niveau des trois projets d'élevage existants au Niger (Projet Sud Tamesna, Projet Elevage Intégré et Projet Niger Centre-Est) et dont les modalités pratiques sont explicitées dans le chapitre III du présent document.

Dans un troisième temps et sur la base des résultats obtenus dans les trois projets, la création de ces entités devra être généralisée à l'ensemble du territoire national.

De façon générale les associations pastorales seront les seuls interlocuteurs des autorités administratives, techniques et des structures de développement.

Les associations pastorales se verront attribuées un terroir pastoral ainsi que les points d'eau publics ou privés, temporaires ou permanents qui en dépendent. Les associations sont responsables de:

- a) la bonne gestion de leurs terroirs respectifs;
- b) la gestion, l'entretien et le fonctionnement des points d'eau;
- c) la constitution de réserves fourragères;
- d) la délimitation de zones de pâturages de saison sèche et de saison d'hivernage et de leur respect;
- e) La gestion des programmes de crédit pastoral.

La mise en place du crédit pastoral au niveau des associations pastorales devra tenir compte des éléments suivants:

- Lien indissociable entre le crédit à la production (cheptel, points d'eau) et à la consommation (céréales, biens de première nécessité), le premier type de crédit permettant de rentabiliser et de rembourser le second.

- abaissement de l'attribution et de la responsabilité solidaire du crédit au niveau de l'association ;
- définition de critères réalistes d'attribution du crédit permettant aux unités domestiques les plus démunies de rétablir la viabilité de leur production;
- développement de la capacité des associations pastorales à autofinancer tout ou partie du crédit pastoral à travers la mobilisation et la gestion de l'épargne pastorale au niveau des GMP (épargne-crédit)
- diversification des thèmes de crédit pastoral touchant à la fois la production, la consommation et l'infrastructure : boutiques coopératives construction de puits, crédit à la reconstitution , stock de céréales etc...

2.3.3. Information et formation

Il sera nécessaire de définir et de mettre en place un programme d'information et de formation concernant l'ensemble de la population pastorale à travers les associations pastorales (diffusion des thèmes techniques). Le fonctionnement des associations nécessitera également la formation au sein des pasteurs de gestionnaires en matière de crédit et de gestion de ressources (eau, pâturages). Cette information-formation pourra aussi s'appuyer sur les moyens audio-visuels disponibles (radio, télévision).

3- STRATEGIES D'INTERVENTION EN SITUATION DE SECHERESSE OU DE CRISE

La fréquence des sécheresses récidivantes au cours des 15 dernières années rend nécessaire la mise sur pied d'une stratégie précise d'intervention avant, pendant et après une sécheresse.

Cette stratégie devra reposer sur deux niveaux d'intervention qui sont:

AVANT

a) Institutionnalisation d'un système de prévision et d'alerte, précoce, basé sur des données agro-hydro-météorologiques, ainsi que les informations recueillies régulièrement dans le milieu sur la base d'un échantillonnage régional représentatif. Les informations devront être à la fois quantitatives et qualitatives et recourir aux indicateurs suivants:

- changement brutal dans les quantités de céréales achetés par les pasteurs sur certains marchés;
- tendance à la baisse de prix des animaux sur les marchés;
- augmentation du nombre d'animaux présentés à la vente par les pasteurs;
- prédominance de jeunes animaux et de femelles reproductrices dans les ventes;
- fréquentation subitement élevée des dispensaires par les pasteurs avec fréquence de cas de malnutrition;
- mouvements inhabituels des campements et des troupeaux.

PENDANT ET APRES

b) Identification des régions à haute vulnérabilité et programme d'intervention.

Le suivi du milieu pastoral et les indications fournies à travers le système d'alerte permettront d'une part, d'identifier rapidement l'amorce de la crise et, d'autre part, de préciser les régions les plus vulnérables.

Dans ces régions, les mesures suivantes devront être rapidement adoptées:

- organisation de la transhumance vers les zones plus propices;
- décentralisation des stocks de céréales et distribution d'aide alimentaire à travers les associations;
- identification et préparation des sites d'accueil en vue d'une assistance sanitaire et de l'organisation d'activités productives devant être définies à la lumière d'une évaluation exhaustive des expériences menées dans ce domaine à la suite de la sécheresse de 1984 (sites de cultures de contre saison);
- organisation précoce du destockage des animaux sur des marchés prioritaires sur la base d'une sélection (abattage sur place, écoulement sur les marchés du sud, préservation des femelles reproductrices en bon état....).
- relance des stratégies à moyen et à long terme, après la crise.

CHAPITRE III: PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS A TRES COURT TERME:

La mise en œuvre et surtout la généralisation à l'ensemble du monde pastoral nigérien des orientations définies lors de cet Atelier demandent obligatoirement du temps et se situent en conséquence dans une perspective moyen-long terme. Il convient cependant de préparer sans tarder cette généralisation par une phase de bilans, d'enquêtes et d'opérations-tests dont le démarrage peut intervenir sans délai (mars 1986). Ce programme court terme comporte quatre axes principaux d'intervention:

- le bilan sectoriel sur l'élevage;
- les enquêtes complémentaires;
- la détermination d'un nouveau cadre institutionnel;
- le recentrage des activités de projets d'élevage.

1. - ETABLISSEMENT D'UN BILAN SECTORIEL SUR L'ELEVAGE AU NIGER

1.1 - Principe de base

Si tout le monde s'accorde sur la sévérité des pertes en bétail enregistrées depuis 1982-1983 et sur certaines modifications fondamentales dans la répartition spatiale et patrimoniale des troupeaux, il convient de souligner qu'en ce début d'année 1986 les données chiffrées précises, exhaustives et fiables, indispensables à la réorganisation des actions, ne sont pas disponibles.

En zone pastorale, tous les indicateurs concordent (visites de terrain, comptages aériens, vaccinations des bovins, fréquentation des marchés, etc...) et permettent d'avancer de taux dramatiques de diminution pour le cheptel présent dans la zone, de l'ordre de 80% pour les bovins et 50% pour les petits ruminants. Mais, si l'ampleur du phénomène peut être appréciée, on manque singulièrement de précisions sur des points essentiels:

- importances relatives des mortalités et du destockage,
- transfert de propriété entre le système pastoral et les systèmes relevant de la zone agricole.
- importance des transhumances (de longue durée...) soit vers la zone méridionale soit en dehors du territoire national.

Soulignons en plus la variabilité certaine de ces données selon:

- les régions envisagées,
- les ethnies concernées,
- les différentes espèces animales.

Afin de permettre aux autorités de mettre en œuvre les stratégies appropriées, il convient donc de préciser rapidement les données de base par l'établissement d'un bilan sectoriel couvrant l'ensemble du territoire national, tous les systèmes de production et toutes les espèces animales (à l'exclusion de l'aviculture).

1.2- Contenu du bilan

- a) Dénombrement du cheptel par espèces, dans sa localisation actuelle (découpage au niveau de l'arrondissement);
- b) Structures sommaires des troupeaux par sexe et grands groupes d'âge. Pour les bovins, par exemple:
 - jeunes de 0 à 12 mois
 - animaux de 12 à 36 mois
 - adultes
- c) répartition des animaux par "systèmes" et par structures de propriété. Par exemple:
 - système pastoral (Peul, Touareg, Toubou) localisé en zone pastorale,
 - système pastoral actuellement localisé en zone agricole,
 - système agricole proprement dit, c'est-à-dire appartenant à des agriculteurs sédentaires,
 - système "commerciaux", c'est-à-dire des troupeaux localisée tant en zone pastorale qu'agricole et appartenant à des opérateurs extérieurs au monde agricole (commerçants, fonctionnaires)
 - système urbain et semi-urbain. Ce dernier système, rarement enquêté, semble cependant être quantitativement important; il est le plus gros consommateur de produits et sous-produits de l'agriculture et de fourrage récoltés (bourgou, paille de brousse).
- d) Enquête qualitative par sondage sur les tendances à court terme, exprimées par les pasteurs transhumants réfugiés en zone sud, sur leurs intentions de retour en zone pastorale.
- e) Actualisation des mercuriales du bétail en veillant à l'homogénéité du système de recueil des informations. Ce travail est important compte tenu des variations considérables enregistrées depuis deux ans sur le prix du bétail. Un accent particulier devra être mis sur le prix des femelles, de toutes espèces aptes à la reproduction.

f) Renforcement des contrôles portant sur les animaux présentés sur les marchés à bétail de l'ensemble du Niger.

1.3 - Moyens à mettre en œuvre

a) Niveau du terrain

Dans les zones géographiques couvertes par les trois projets pastoraux, le recueil des données doit être assuré par les agents et moyens matériels de ces opérations.

Dans les autres régions (zone agricole, Nord Niamey), si les moyens en hommes existent (agents des services des Ressources Animales), il conviendra de rechercher à renforcer, pour une courte période, les moyens matériels (véhicules, carburant).

On peut envisager de négocier ce point avec la Délégation des Communautés Européennes pour une utilisation de courte durée des moyens prévus au titre de la campagne de vaccination ainsi qu'à l'utilisation temporaire des équipes qui viennent d'arriver dans le cadre de l'O.N.G. "Vétérinaires sans frontières".

b) Niveau central

La conception, la direction des opérations et l'interprétation des données relèvent naturellement de la direction des Etudes et de la Programmation du M. R. A. qui dispose de moyens propres et du personnel qualifié. Cependant, compte tenu de l'ampleur du travail et du calendrier envisagé (cf § 3.1.4), il conviendrait de rechercher à renforcer ces moyens en particulier au niveau conceptuel et au niveau du traitement et de l'interprétation des données. Le recours à un spécialiste confirmé en matières d'enquêtes zootecniques et zoo-economiques pourrait s'avérer utile. L'intervention d'un tel spécialiste était envisagée dans le cadre du Projet Stud Tamesna au premier semestre 1986. Un élargissement de son mandat pourrait être envisagé, si le bailleur de fonds concerné (Caisse Centrale de Coopération Economique) donne son accord.

1.4 - Calendrier:

Ce travail de bilan sectoriel n'aura son plein intérêt que dans la mesure où il pourra être mené à bien de façon exhaustive et homogène dans un délai bref.

Pour la phase de recueil des données sur le terrain, le calendrier de travail ne saurait s'étendre au delà de l'actuelle saison sèche, soit au plus tard fin juin 1986.

La phase de traitement des données et de leurs interprétations devrait prendre place de juillet à octobre et le bilan être disponible à cette date.

Enfin, des observations essentielles devront être poursuivies sur le terrain pendant la période cruciale du prochain hivernage, en particulier sur les mouvements des troupeaux entre la zone agricole et la zone pastorale et une situation actualisée simplement sur l'occupation des terroirs pastoraux, afin d'être disponibles dès novembre 1986.

2 - ENQUETES COMPLEMENTAIRES

Les débats tenus lors de l'Atelier ont mis en évidence l'importance majeure qu'il convient de donner aux espèces (caprines, ovines et camelines) tant dans la stratégie moyen-long terme de l'élevage pastoral et de sa sécurisation que dans la phase cruciale de reconstitution du capital productif des pasteurs (rapidité des cycles de reproduction des espèces ovines et caprines). Cependant, les connaissances techniques (santé, zootechnie) disponibles sur ces espèces sont moins nombreuses que celles concernant l'espèce bovine, c'est en particulier vrai pour la chèvre sahélienne qui n'a pas fait l'objet comme la chèvre rousse de Maradi (sédentaire) de travaux approfondis. Il apparaît donc urgent de lancer des enquêtes dans ce domaine, axées dans un premier temps sur les problèmes de santé animale et sur les possibilités de vulgariser des interventions sanitaires propres à accroître la production numérique des troupeaux.

On limitera dans un premier temps ces travaux aux aspects sanitaires, des données zootechniques devant, en tout état de cause, être fournies par les enquêtes du bilan sectoriel.

Ultérieurement, on pourra envisager d'autres travaux en particulier en matière zootechnique (nutrition, productivité pondérale), génétique (sélection) et économique (systèmes et valorisation des productions viande et lait).

2.1 - Contenu de l'enquête:

L'enquête santé animale-épidémiologie sera dans un premier temps axée sur les camelins et sur les caprins de race sahélienne.

Elle portera, d'une part, sur les animaux présents dans les troupeaux (interrogatoires, prélèvement diagnostics) et, d'autre part, sur l'examen systématique des animaux et des carcasses et abats dans les abattoirs (examen ante-mortem et inspection des viandes). L'objectif sera de déterminer les causes les plus fréquentes de mortalité (jeunes et adultes) et des maladies courantes ayant des effets négatifs sur la productivité. L'influence saisonnière sera mise en évidence (saison froide, hivernage et saison de transition).

Ce diagnostic devrait permettre d'envisager les possibilités matérielles et économiques d'intervention sanitaires préventives ou curatives propres à accroître la productivité des espèces en cause et d'aboutir à la formulation de programme de vulgarisation en milieu pastoral, en particulier par le canal des centres pastoraux d'approvisionnement (médicaments) et des auxiliaires de santé animale (intervention).

2.2 - Moyens à mettre en œuvre

Des moyens spécifiques en personnel et en matériel seront certainement à dégager, il conviendra cependant de privilégier l'aspect qualitatif des enquêtes par rapport à l'aspect quantitatif; en conséquence, le personnel qui en aura la responsabilité sera en principe limité en nombre mais d'un bon niveau technique.

La responsabilité de l'opération incombe à la Direction de Santé Animale et au Laboratoire central de l'Élevage de Niamey. Une aide extérieure hautement qualifiée pourrait être sollicitée (FAO sur crédit d'urgence par exemple) sous la forme d'un expert pathologiste spécialisé et de moyens de fonctionnement pour les enquêtes de terrain et pour les analyses de laboratoire.

2.3 . - Calendrier:

Compte tenu des variabilités saisonnières, l'enquête doit être programmée sur une année complète. En cas de démarrage rapide (mai 1986) les premiers résultats pourraient être disponibles à la fin du premier semestre 1987.

3 COMMISSION DE REVISION DES TEXTES LEGISLATIFS

Les débats de l'atelier ont mis en évidence que les textes législatifs relatifs au monde pastoral et au secteur élevage en général (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) sont particulièrement nombreux; de plus, ils sont parfois complétés ou amendés par des déclarations gouvernementales qui n'ont pas fait l'objet de textes à caractère formellement législatif ce qui rend leur application plus difficile.

Il convient d'entamer d'urgence un travail de fonds dans ce domaine législatif non seulement pour collectionner et interpréter les textes existants mais également pour en proposer si nécessaire la révision et pour étudier la nécessité de textes nouveaux donnant une base légale aux nouvelles stratégies recommandées dans le cadre des conclusions de cet Atelier.

3.1 - Dispositions à prendre

Une commission restreinte (5 à 6 membres permanents) doit être constituée sur des bases inter-disciplinaires et inter-ministérielles.

Pour assurer efficacité et rapidité aux travaux de cette commission, il est indispensable que ses membres puissent travailler à plein temps, c'est-à-dire être dégagés, pendant le temps voulu, de toute autre responsabilité professionnelle. Un mandat officiel doit être donné à la commission par décision gouvernementale, lui permettant, entre autres, de recueillir l'avis et d'obtenir la collaboration de l'ensemble des fonctionnaires et des personnes privées concernées. Pluri-disciplinaire la commission doit comprendre des spécialistes en matière: juridique, technique (élevage, aménagement du terroir, hydraulique), sciences humaines et planification-développement.

3.2.- Moyens à mettre en œuvre

Mise à part la nécessité déjà soulignée d'une affectation plein temps des membres permanents de la commission restreinte, il conviendra de dégager quelques moyens complémentaires en personnel (secrétariat) et moyens de travail (bureaux, fournitures) ainsi que des moyens de déplacement permettant d'aller recueillir sur le terrain l'avis tant des responsables de l'administration et des services techniques que celui des opérateurs du monde pastoral (éleveurs, chefs coutumiers, responsables des projets pastoraux). Enfin, il pourrait s'avérer nécessaire de recourir pour un temps limité à un consultant extérieur, spécialiste confirmé de ce genre de problème ayant si possible une expérience pratique acquise dans des situations comparables.

3.3.- Calendrier:

L'organisation future de la zone pastorale et les stratégies nouvelles qui doivent s'y développer vont être assurées de bases juridiques solides. Il est donc urgent de disposer des conclusions et recommandations de la commission afin de pouvoir les traduire en textes légaux. En conséquence, la constitution de la commission doit intervenir sans délai et une limite précise lui être assignée pour la finalisation de ses travaux. La fin de l'année 1986 devrait pouvoir être retenue pour la remise du rapport final, précédé à la fin du troisième trimestre par la remise d'un rapport provisoire document de travail pouvant être amendé par les autorités supérieures compétentes.

4 - ORIENTATION A COURT TERME DU PROGRAMME DES PROJETS D'ELEVAGE

Les trois projets d'élevage ont sensiblement des objectifs communs et cohérents bien que leurs composantes financières et techniques soient diversifiées et leur importance géographique et humaine sensiblement inégale. Chaque projet dispose de son propre plan d'activités établi sur des bases contractuelles et il semblerait inopportun de vouloir le bouleverser. Cependant, il apparaît souhaitable d'orienter de façon homogène le programme de travail court terme des trois projets. Il s'agira de la poursuite d'actions déjà largement entamées, soit ou de travaux à caractère urgent et conjoncturel.

4.1.- Contenu du programme court terme proposé

a) Participation active au bilan sectoriel

Sur la base d'un plan homogène et de directives techniques émanant du M.R.A, les projets auront, dans leur zone géographique respective, la responsabilité effective du recueil des données de base et du traitement primaire de ces informations. A la demande du M.R.A. (DEP) la participation des projets (responsables de cellules de suivi-évaluation) à la phase d'interprétation et de présentation finale pourra être envisagée.

b) Autres enquêtes

Compte tenu du caractère spécifiquement technique et scientifique des enquêtes épidémiologiques, et dans le but de ne pas diluer les responsabilités, il n'est pas souhaitable d'associer institutionnellement les projets à leur réalisation. Cependant, suivant les situations particulières locales, une contribution matérielle limitée pourra être envisagée, la mise en œuvre et la responsabilité essentielle restant localisées au niveau de la Direction de la Santé Animale (M.R.A.) et des Directions départementales du M.R.A.

c) Préparation de la mise en œuvre de l'organisation humaine spéciale préconisée pour la zone pastorale.

Dans le cadre des stratégies développées au chapitre II, il convient de préparer activement leur mise en œuvre sur le terrain. Dans ce domaine, les trois projets en sont à des stades de préparation ou réalisation sensiblement différents. Un objectif court terme commun doit être assigné et défini sur des bases homogènes.

Ce faisant, pour une phase expérimentale, il convient d'être:

- modeste sur le plan quantitatif,
- mais très exigeant et ambitieux sur le plan qualitatif.

Par conséquent, il y a lieu de procéder dans l'immédiat au niveau de chaque projet au choix d'un premier "groupe cible" pour une action détaillée et intensive.

C'est-à-dire le choix et la création d'une coopérative d'élevage et des G.M.P la constituant par projet avec toutes les composantes envisagées:

- Identification des groupes humains;
- Identification des points d'abreuvement de saison sèche;
- délimitation des terroirs respectifs des G.M.P et de l'emprise territoriale globale de la coopérative;
- Construction (si nécessaire) des infrastructures autres qu'hydrauliques (la réalisation de nouvelles infrastructures hydrauliques devant être repoussée à moyen terme)
- Réhabilitation d'infrastructures existantes, y compris puits cimentés et puisards traditionnels;
- Relance des centres pastoraux d'approvisionnement;
- Formation intensive des futurs cadres de la coopérative et des G.M.P. (bureaux, gestionnaires de magasins, auxiliaires en santé humaine et animale, etc...);
- Premier essai de reconstitution du cheptel avec mise au point des techniques et des aides financières (crédits) correspondantes.

Ces premières structures coopératives devront pouvoir jouer très rapidement un rôle majeur en matière de mise au point de systèmes et de méthodes d'approche en étant de véritables "écoles d'application" aptes également à former sur le terrain aussi bien les agents d'encadrement que les cadres internes (auto-encadrement) des futures unités.

Un effort de suivi très précis des aspects techniques, économiques et humains doit être fourni afin de pouvoir tirer le maximum d'enseignement de ces trois premiers groupes-test.

4.2 - Moyens à mettre en œuvre

Les moyens humains et matériels sont ceux actuellement disponibles dans le cadre des budgets annuels de chaque projet. S'il s'avérait que des ajustements mineurs devaient être consentis, il est probable que des consultations bilatérales locales au niveau M.R.A. - bailleurs de fonds soient suffisantes, aucune remise en cause des objectifs globaux et de l'allocation des ressources n'étant envisagée à court terme.

4.3 - Calendrier

variable selon les différents points du programme proposé: bilan, choix et constitution des premiers "groupes cibles"; la fin du premier semestre 1986 a déjà été indiquée pour la phase de recueil des données pour le bilan. En ce qui concerne la deuxième partie du programme court terme, qui en forme la composante essentielle, un délai de 12 mois paraît être un objectif raisonnable, correspondant à une réalisation de l'objectif d'ici la fin du premier trimestre 1987.

5 - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

La réussite d'un programme aussi novateur et ambitieux que celui qui est proposé pour la réhabilitation, le développement et la sécurisation de la zone pastorale implique la mise en œuvre d'importants moyens tant financiers que techniques, juridiques et humains. Sans négliger ou sous-estimer l'importance des trois premiers, soulignons cependant que le facteur humain est souvent déterminant.

Il convient donc d'y attacher une importance particulière et trois points sont à considérer:

- L'adéquation de l'encadrement aux responsabilités qui lui sont confiées et en particulier son adéquation psychologique, son insertion dans le projet et dans le milieu
- Le niveau de formation technique (formation de base et expérience de terrains);
- La stabilité dans le temps: une rotation trop fréquente du personnel d'encadrement supérieur ne lui permet pas d'acquérir une connaissance suffisante des problèmes humains et matériels spécifiques à son projet.

Enfin, un très haut niveau de coordination-collaboration avec les autres structures d'autorité ou de développement est une condition indispensable à la réussite.